

Commune de Jasseron (Ain)



MAIRIE DE JASSERON

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2025.12-01

Objet : Projet de développement de l'offre culturelle sur la commune de Jasseron – demande de subvention.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

Vu l'appel à projets 3.5 « Développer l'offre culturelle et artistique à destination des habitants » du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1 :

La Commune de Jasseron dispose désormais d'un nouveau pôle culturel autour duquel une réflexion a été menée depuis 3 ans par l'association « Envie de Lire », la municipalité et la bibliothèque départementale de l'Ain (BD 01). Cette réflexion intègre les axes prioritaires du schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2028 du Département de l'Ain, à savoir :

- créer une bibliothèque « troisième lieu » répondant aux attentes des habitants de la commune,
- rendre la bibliothèque plus attractive en changeant son image et en promouvant de nouveaux services.

Aussi, dans ce contexte, la Commune de Jasseron souhaite développer l'offre culturelle proposée sur la commune. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'une personne qui permettrait d'élaborer et d'animer une programmation culturelle d'une part et de répondre aux axes prioritaires du schéma départemental de la lecture publique d'autre part.

Article 2 :

La Commune de Jasseron souhaite solliciter une subvention dans le cadre du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes, et plus particulièrement en répondant à l'appel à projets 3.5 « Développer l'offre culturelle et artistique à destination des habitants ».

Article 3 :

Le coût du projet est estimé à 34 966,52 € TTC correspondant à la mise à disposition par un organisme tiers d'un(e) chargé(e) de bibliothèque et d'animation culturelle.

Le projet proposé par la Commune de Jasseron entre dans le cadre de l'appel à projets 3.5.

Les modalités de financement du projet sont les suivantes :

- aide à hauteur de 64% du fonds LEADER, soit 22 378,57 €,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20251210-DM2025_12_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025

Publication : 10/12/2025

- autofinancement à hauteur de 12 587,95 €.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 10 décembre 2025

Sébastien GOBERT,
Maire

A handwritten blue signature in cursive script, appearing to read "Sébastien GOBERT", written over the typed name "Sébastien GOBERT, Maire".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20251210-DM2025_12_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025
Publication : 10/12/2025